



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation de l'ancienne maison d'arrêt de Riom

Question écrite n° 15164

Texte de la question

Mme Christine Pires Beaune attire l'attention de M. le ministre des armées sur la situation de l'ancienne maison d'arrêt de Riom (63), lieu de mémoire emblématique de la Seconde Guerre mondiale. Entre 1940 et 1944, ont été internés dans cette maison d'arrêt des personnalités politiques et militaires de premier plan ainsi que des résistants. Certains de ces internements s'inscrivent dans la politique répressive menée par le régime de Vichy (résistants politiques et syndicaux, emprisonnés avant d'être condamnés à mort, réfractaires...). D'autres (L. Blum, P. Reynaud, E. Daladier entre autres) sont directement liés au fameux procès de Riom, voulu par ledit régime, qui entendait mettre en cause la République et la démocratie dans la défaite de mai-juin 1940. Le peintre Boris Taslitzky y fut interné, ainsi que le futur compagnon de la Libération Edmond Louveau et tant d'autres. Parmi les personnalités internées figurent notamment Jean Zay, ancien ministre de l'éducation nationale et des beaux-arts, qui en sera extrait le 20 juin 1944 par la Milice pour être assassiné au titre de sa qualité d'ancien ministre du Front Populaire mais également de ses origines juives. Jean Zay fit de son internement une période de réflexion et de résistance. La maison d'arrêt fut également marquée par de nombreuses actions de la Résistance, comme l'évasion du général de Lattre de Tassigny le 2 septembre 1943 ou la libération, par les Francs-tireurs et partisans, le 13 août 1944, de 114 résistants voués à la déportation. Des surveillants s'engagèrent également dans des réseaux de la Résistance. Ainsi la maison d'arrêt de Riom incarne-t-elle la réalité de la politique de persécution de Vichy ainsi que celle des multiples modes de résistance contre cette oppression. Alors que le ministère des armées entretient et valorise des hauts lieux de la mémoire nationale autour de l'histoire de l'occupation et de la répression allemande durant la Seconde Guerre mondiale (Mont Valérien, Montluc), il n'existe à ce jour aucun haut lieu rappelant la politique répressive et antisémite voulue par le régime de Vichy. En cette année du 80e anniversaire de la Libération de la France et du 80e anniversaire de l'assassinat de Jean Zay, au moment où la ville de Riom, qui a acquis la maison d'arrêt, s'apprête à choisir un opérateur pour sa transformation, elle l'interroge sur la possibilité de voir l'ancienne maison d'arrêt de Riom devenir le onzième haut lieu de la mémoire nationale.

Texte de la réponse

Les hauts lieux de la mémoire nationale du ministère des armées sont régis par l'arrêté du 20 mars 2014 modifié portant définition et fixant la liste des hauts lieux de la mémoire nationale du ministère des armées. Depuis 2022, l'ancienne maison d'arrêt de Riom appartient à la commune de Riom, qui en a la responsabilité. Or, en vertu de l'article 1er de l'arrêté précité, un haut lieu de la mémoire nationale est un bien du domaine public immobilier de l'Etat « entretenu par le ministère des armées ou sous sa responsabilité ». Un haut lieu de la mémoire nationale est d'ores et déjà consacré à la politique répressive et antisémite du régime de Vichy qui a visé, entre autres, les résistants et opposants politiques, les Juifs, les otages et les réfractaires au service du travail obligatoire. Il s'agit du mémorial national de la prison de Montluc, à Lyon, retenu au titre de l'internement par le régime de Vichy et les autorités allemandes pendant l'Occupation. Pour toute opération de conservation et de restauration, il appartient à la commune de Riom, propriétaire et responsable du bien, de prendre en charge les travaux. Si un projet de valorisation mémorielle était envisagé, la direction de la mémoire, de la culture et des archives du

ministère des armées pourra examiner la possibilité d'un soutien à la collectivité, sur demande de cette dernière.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Pires Beaune](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15164

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Anciens combattants et mémoire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 février 2024](#), page 880

Réponse publiée au JO le : [16 avril 2024](#), page 3011